

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 05 JAN. 2018

Direction des ressources humaines

Service du pilotage des moyens et des réseaux RH

Sous-direction du pilotage, de la performance et de la synthèse

Bureau des politiques de rémunération

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 9 octobre 2017, vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation des techniciens de l'environnement et des agents techniques de l'environnement dont le passage au RIFSEEP doit être opéré au 1^{er} janvier 2017. L'indemnitaire actuel des agents étant annexé sur l'évolution de leur traitement brut, les arrêtés PPCR prenant effet au 1^{er} janvier 2017 n'ont par conséquent pas été traduits en paye afin d'éviter des trop perçus.

Je suis bien conscient des difficultés que les retards de traitement de ce dossier posent en gestion. Pour cette raison j'ai déjà procédé à deux relances officielles du guichet unique en demandant un point d'avancement du traitement des dossiers dont il a été saisi. Je n'ai à ce jour pas eu de retour sur la saisine relative aux TE/ATE.

Concernant l'intégration d'une annexe dédiée aux TE/ATE dans la note de gestion RIFSEEP 2017, cela n'est pas envisagé. En effet, les agents étant en poste dans les opérateurs sous tutelle de nos ministères, mes services adresseront une note technique de gestion des corps concernés aux opérateurs employeurs afin de permettre une mise en œuvre du RIFSEEP quand les textes auront été validés par le guichet unique et publiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

Monsieur Daniel PUIGMAL UNSA DD 2 A boulevard du Premier RAM 10 000 TROYES